



## ● COTISATION 2019

### Merci de renouveler votre adhésion au plus tard le 30 avril 2019

Cotisation annuelle:

-20 € pour les couples

-15 € pour les adhésions individuelles

- 5 € pour les juniors

ou le double pour les membres bienfaiteurs

Chèque à libeller à l'ordre  
de l'ARVAC et à adresser

avec ce document

complété au verso :

**Envoi jusqu'au  
30/06/2019:**

Roland de LUZE  
20, rue du Château d'Eau  
74240 GAILLARD  
Tel. 04 50 39 73 20  
[roland.de.luze@wanadoo.fr](mailto:roland.de.luze@wanadoo.fr)

**Envoi après le  
30/06/2019 à:**

ARVAC  
BP 7  
74401 CHAMONIX

### 2 points importants :

- Les **relances** sont **coûteuses** et imposent des **tâches supplémentaires** aux bénévoles de votre Association.

*Merci de nous aider à atteindre l'objectif du 30 avril !*

- Afin d'éviter des relances inopportunes l'ARVAC vous remercie de bien vouloir l'informer de votre décision de ne pas renouveler votre adhésion en **retournant ce bulletin à notre Trésorier en précisant éventuellement ci-dessous vos motifs :**

Pour mémoire:

Règlement par virement:

Références internationales  
du compte ARVAC:

Banque Laydernier 

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Titulaire du compte

ASS DES RESIDENTS DE CHAMONIX

Identifiant national de compte bancaire - RIB

10228

02860

11224100200

67

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

Domiciliation

CHAMONIX

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

FR76 1022 8028 6011 2241 0020 067

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC

SWIFT BIC : LAYDFR2W



